

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B339-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B339

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis - Lot n°1 : gros œuvre (n°14M045)

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(s) :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_04

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis - Lot n°1 : gros œuvre (n°14M045)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'approbation d'un marché de travaux relatif à la construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis. Ce centre est destiné à accueillir le personnel technique, le personnel administratif, ainsi que les garages.

Exposé des motifs :

Objet :

Le présent rapport a pour objet les travaux de construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis (Vaucluse). Ce centre est destiné à assurer les

fonctions de pôle de collecte pour les ordures ménagères de Pertuis et de Rognes : collecte sélective, collecte traditionnelle, gestion des parcs de conteneurs, de l'usage des moyens correspondants, du personnel régie et du matériel communautaire.

Le centre opérationnel sera implanté dans une zone actuellement majoritairement composée d'industries et de commerces.

Ces travaux font l'objet d'une opération globale divisée en 10 lots comme ci-après. Le présent rapport ne concerne que le lot n°1 Gros Oeuvre qui avait été précédemment attribué dont le titulaire avait demandé la résiliation.

Pour mémoire les autres lots de cette opération sont les suivants :

LOT N°	INTITULE
1	Gros Œuvre (Objet du présent rapport)
2	Structure bois – bardage bois – brise soleil bois (attribué)
3	Charpente métallique – bardage – couverture étanchéité (attribué)
4	Menuiseries extérieures aluminium (attribué)
5	Revêtements de sols et murs (attribué)
6	Agencements -Peinture (en cours de procédure)
7	Electricité -courants forts courants faibles (attribué)
8	CVC – Plomberie sanitaires (attribué)
9	VRD (attribué)
10	Espaces verts (en cours de procédure)

Le marché objet du présent rapport, n'est pas découpé en tranche et n'autorise pas les variantes.

Il est conclu à prix global et forfaitaire et révisable.

Ce marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service établira le démarrage de l'exécution des travaux.

Estimation :

Le marché est estimé à 498 000€ TTC.

Au vu de ce qui précède c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 23/07/2014 a été transmis aux journaux ci-après :

JOUE

BOAMP
LA PROVENCE
TPBM

et publié sur le profil acheteur de la CPA

Les critères pondérés de jugement des offres sont les suivants :

- 1 -Prix des prestations -coefficient 0.70
- 2 -Valeur technique -coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2014, a décidé d'attribuer :

- le marché n°14M045 relatif à la « construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis » à la société PRO-GEC pour un montant global et forfaitaire de 423 576,00 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10;

VU le Code des marchés pris en application de l'article 33 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 19 septembre 2014

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M045 relatif à la « construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis » à la société **PRO-GEC** pour un montant global et forfaitaire de **423 576,00 € TTC** ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA Fonction 020 – Nature 2313, Opération 08 OP 111 et dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la construction d'un centre opérationnel de collecte des ordures ménagères à Pertuis - Lot n°1 : gros œuvre (n°14M045)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014